



République française

AUDE

## SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 24 novembre 2025

Membres en exercice :

10

Date de la convocation: 17/11/2025

*vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY*

Présents : 8

**Présents :** JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE

Votants: 9

GAVIGNAUD, JEAN-CLAUDE SIRE, Patrick TRILLO, André JIMENEZ, Christian VIZCAÍNO, Corine GIROD

Pour: 9

**Représentés:** Marie-Claude SARDA représentée par INCARNATION MARTY

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Kévin DUBOIS

**Secrétaire de séance:** INCARNATION MARTY

---

### Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - Budget Principal M57 - DE\_021\_2025

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal M57 de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	300
011 - 6068	Autres matières et fournitures	0	-300
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

Date de transmission de l'acte: 27/11/2025

Date de réception de l'AR: 27/11/2025

011-211103411-DE\_021\_2025-DE

A G E D I

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents,  
signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés  
conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Jean-Jacques MARTY  
Signé

Date de transmission de l'acte: 27/11/2025  
Date de reception de l'AR: 27/11/2025  
011-211103411-DE\_021\_2025-DE  
A G E D I